

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

PLPDMA DE LA VILLE DE PARIS

Synthèse des observations du public

Dans le cadre de la mise à disposition du public du projet de PLPDMA, menée par voie électronique sur le site internet de la Mairie de Paris, du 19 juin au 15 juillet 2017 inclus, 54 observations ont été déposées de la part de 33 répondants, portant sur points suivants :

- **Partie I. du projet de PLPDMA parisien : « synthèse et enseignements du diagnostic de territoire »**
1 répondant demande que la logique d'économie circulaire soit davantage intégrée, selon une analyse de cycle de circulation des produits. 1 répondant indique que le diagnostic doit insister davantage sur l'importance du gaspillage alimentaire des particuliers.

- **Partie II. du projet de PLPDMA parisien : « plan d'actions pluriannuel »**
 - Bilan de la concertation des acteurs
1 répondant indique qu'il est regrettable que la concertation pour la définition du plan d'actions n'ait pas inclus un appel à idées auprès des citoyens engagés.

 - Les 20 fiches actions
1 répondant indique que la Ville de Paris doit davantage montrer l'exemple, afin de tendre à des actions concrètes et tenant compte du cycle de vie des produits.

Concernant l'axe 1 « lutter contre le gaspillage alimentaire » :

1 répondant demande que l'action 3 « sensibiliser les citoyens et de manière transversale » prenne en compte les nouvelles formes de partage alimentaire entre particuliers, notamment digitales.

Concernant l'axe 2 « encourager la gestion de proximité des biodéchets » :

1 répondant demande que l'action 5 « développer le compostage de quartier » intègre un système de compostage collectif dans les jardins municipaux, afin de gérer les déchets d'espaces verts.

1 répondant demande que l'action 6 « optimiser les filières d'approvisionnement en broyat et utilisation du compost » permette le développement des filières d'apport en broyat ainsi que la normalisation du compost.

1 répondant demande que l'action 7 « développer le compostage individuel » propose des composteurs individuels aux Parisiens.

Concernant l'axe 3 « donner une seconde vie aux déchets occasionnels » :

3 répondants demandent que le réemploi et la réparation soient davantage valorisés et privilégiés face au recyclage, au regard du bilan écologique et notamment des dépenses énergétiques évitées.

1 répondant demande que l'action 8 « développer la collecte et la valorisation des TLC » permette de sensibiliser les privés, via des partenariats pour l'installation de points d'apport volontaire avec différents typologies de commerces, tels que les magasins alimentaires.

1 répondant demande que l'action 9 « développer tous les modes de collecte spécifique, permettant de réemployer et réutiliser les déchets occasionnels » inclue la généralisation des ressourceries de quartier.

1 répondant souhaite que l'action 10 « promouvoir les acteurs du réemploi et de la réparation » intègre les enjeux de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie bleue. 1 répondant demande que l'action 10 intègre une campagne de communication incitant les Parisiens à avoir recours au réemploi et à des pratiques plus vertueuses.

Concernant l'axe 4 « mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la réduction des déchets » :

Concernant l'action 11 « réduire la distribution d'imprimés publicitaires non sollicités », 1 répondant demande l'interdiction et la verbalisation des flyers gratuits, 1 répondant propose le vote en AG de copropriété de l'apposition d'un STOP PUB grand format et unique pour chaque immeuble d'habitat, 1 répondant demande que la Ville de Paris rappelle aux distributeurs l'obligation de respect du STOP PUB.

L'action 12 « mobiliser et sensibiliser les distributeurs et les ménages à la réduction des emballages » a fait l'objet d'une proposition commune de la part de 6 répondants, à savoir la promotion et le développement de la consigne des emballages de boisson, argumentant sur son bilan écologique bien meilleur que celui du recyclage. 1 répondant demande que l'action 13 « réduction des déchets issus des événements organisés à Paris » interdise l'utilisation de gobelets en plastique (bars, événements), à l'instar de la Ville de Rennes.

Concernant l'axe 5 « sensibiliser tous les acteurs et favoriser la visibilité de leurs actions en faveur de la prévention des déchets » :

L'action 15 « diffuser des messages clairs et percutants aux Parisiens » a fait l'objet de 7 observations. 1 répondant demande que la Ville de Paris, même si elle n'envisage pas la mise en œuvre de la tarification Incitative (TI), amorce la communication sur ce sujet auprès des Parisiens, et que des visites de centres de recyclage leur soient proposés. 1 répondant indique que la communication de la Ville de Paris ne doit pas être culpabilisante mais axée sur la promotion des bonnes pratiques. 1 répondant demande la diffusion d'informations sur la politique « zéro déchet ». 3 répondants proposent la mise en œuvre d'opérations « citoyennes volontaires du zéro déchet », tels que les défis « familles ou immeubles zéro déchet ».

Concernant l'action 16 « renforcer les partenariats et les relais locaux », 1 répondant demande le soutien aux initiatives locales et l'information du public sur ces initiatives. 1 répondant propose le lancement d'appel à idées auprès des citoyens pour la mise en œuvre d'actions. 1 répondant cite l'importance de mobiliser les conseils de quartier et toutes les instances de la démocratie participative.

Concernant l'axe 6 « être exemplaire en matière de prévention des déchets » :

1 répondant demande que l'action 18 « réduire les déchets des administrations parisiennes » prenne en compte les déchets des structures municipales culturelles, représentant selon lui des volumes importants.

▪ **Autres observations**

7 répondants demandent la prise en compte de la Tarification Incitative (TI), comme levier économique à la réduction des déchets. 1 répondant propose que la totalité des sommes économisées par la réduction des déchets depuis 2009 soit réinvestie dans la poursuite de l'objectif « zéro déchet ».

8 répondants ont émis des observations sur le tri, le recyclage et la propreté à Paris, hors champ de la prévention des déchets, et donc non traité dans le cadre du PLPDMA parisien.